

Comment être admis ?

Ai-je des chances d'être admis(e) au Lycée du Parc ? Comment m'auto évaluer ?

vendredi 30 novembre 2012

Le critère de la mention au baccalauréat n'est pas absolu car :

- Les élèves sont admis sur dossier avant même de passer le baccalauréat. Le tableau traduit le constat de début d'année sur les résultats des élèves effectivement présents à la rentrée.
- L'expérience nous montre que certaines qualités manifestes, visibles à l'étude du dossier, ne se traduisent cependant pas toujours par une mention au bac. À l'inverse, certains élèves ayant eu d'excellents résultats au bac ont parfois plus de difficultés d'adaptation que d'autres ayant eu des résultats plus modestes.

Les éléments importants sont :

- Les appréciations de vos Professeurs et du Proviseur de votre lycée sur votre aptitude à réussir dans ce type de formation.
- Votre motivation.

Il est surtout important de ne pas croire que les CPGE, et en particulier celles du Lycée du Parc, considérées comme extrêmement sélectives, sont pour vous inabordables.

En résumé, si vous avez toujours été un(e) bon(ne) élève, n'hésitez pas à vous porter candidat(e) pour le Lycée du Parc.

Les nouvelles procédures de recrutement vous assurent que **vous obtiendrez le lycée le mieux placé de votre classement, compte tenu de la qualité de votre dossier.**

Il n'est plus nécessaire, comme par le passé, de choisir, pour des raisons stratégiques, un lycée qui vous prendra à coup sûr par crainte de ne pas voir votre dossier examiné en vœu 2. Tous les dossiers seront examinés simultanément et de la même façon par les lycées **sans connaître quels seront vos choix et où ira votre préférence.**

Surtout, pensez bien à faire un vœu sans internat car l'internat est parfois plus sélectif que la section et les sélections s'opèrent indépendamment. En effet, si vous demandez par exemple « B/L avec internat » et vous êtes très bien classé en B/L, mais refusé en internat, la réponse à votre vœu « B/L avec internat » sera négative.

Chaque année, quelques élèves découvrent trop tard cette évidence.

Il existe, par ailleurs, de nombreux foyers proches du lycée et l'établissement a signé des conventions avec le CROUS. Les élèves souhaitant vivre en logement privé peuvent également être aidés de la part du Crous notamment avec le dispositif Visale. Avant de commencer les démarches de [déménagement](#) (EDF électricité à Lyon), contactez le Crous pour faire la demande de subvention ou de logement.

Le statut d'interne - externé favorise ce type de solution.

DERNIER CONSEIL, CAPITAL !

Ouvrez au maximum votre liste en demandant une large gamme de lycées : ne vous autocensurez pas !

Soyez prudent, combinez prudence et ambition puisque ces possibilités vous sont proposées l'une et l'autre sans risque dans la procédure d'admission.